

# ACCUSÉE D'AVOIR EMPOISONNÉ ONZE PERSONNES et d'avoir tenté d'en empoisonner cinq autres pour les voler, la veuve Becker comparaitra le 7 juin devant la Cour d'assises de Liège



LA VEUVE BECKER

Liège, 30 mai. — Le fameux procès dont nous avons entretenu à maintes reprises, nos lecteurs, s'ouvrira à Liège, le mardi 7 juin.

L'acte d'accusation est particulièrement volumineux. Il en résulte que Marie-Alexandrine Petitjean, fille de Ferdinand-Iklore et Marie Stas, veuve Charles Becker, née à Wemont, le 14 juillet 1878, est accusée d'avoir, volontairement, donné la mort par empoisonnement, à onze personnes ; d'avoir tenté de donner la mort, par empoisonnement, à cinq personnes ; d'avoir, dans quatre cas, frauduleusement soustrait des titres, des bijoux, du numéraire ou des objets divers.

L'acte d'accusation expose que : L'instruction montre la veuve Becker comme une personne intelligente, aimable, flatteuse, mais rusée et roublarde au possible. C'est une vraie comédienne sachant rire et pleurer, « roulant » son monde avec un air merveilleux.

On ne comprendrait pas autrement comment tant de gens se sont laissés exploiter par elle.

On ajoute qu'elle était mauvaise ménagère, malpropre et gaspilleuse. Elle avait fait une faillite de 400.000 francs, et sa situation financière était déplorable, quand, vers avril 1934, à 55 ans, elle rencontra un jeune homme de dix-huit ans plus jeune, et lui fit croire qu'elle était riche. Pendant deux ans, elle parvint à l'abuser sur sa situation, car elle l'immédiatement perdu s'il avait soupçonné son impécuniosité.

Le ressort du dossier que la veuve Becker avait basé l'organisation de sa vie sur l'exploitation d'autrui. Elle a accepté des traites qu'elle avait ne pouvoir payer ; elle a fait des emprunts à court terme qu'elle avait ne pouvoir rembourser ; elle a commis vis-à-vis d'un ménage ouvrier une escroquerie odieuse pour laquelle elle a été condamnée. Elle ne pouvait s'arrêter dans cette voie. Astucieuse, fourbe, immorale et sans scrupule, telle se révèle l'accusée.

L'acte d'accusation rappelle ensuite comment la justice fut amenée à découvrir les faits qui amenèrent l'accusée devant la Cour d'assises.

Le 12 octobre 1936, la veuve Becker fut arrêtée avec de la digitaline dans son sac, au moment où elle pénétrait chez la veuve Lamy, personne vivant seule, à laquelle elle avait promis d'apporter du vin.

Depuis l'arrestation de l'accusée, on n'a plus dénombré au Parquet de décès mystérieux de vieilles personnes atteintes d'indigestion.

De nombreuses expertises furent faites pour chacun des 21 cas découverts au cours de l'enquête.

L'acte d'accusation les résume en ces termes : Nos médecins légistes, dont la science et la prudence sont indiscutables, ainsi que les spécialistes de notre Université les plus compétentes en ces matières, se sont

livrés sur la présente affaire aux recherches les plus minutieuses. Examinant les symptômes morbides relevés dans chacun des cas mentionnés et faisant abstraction de tous les autres éléments de l'instruction, ils signaient des ressemblants caractéristiques entre les différents cas, qui les apparentent les uns aux autres. Ils affirment qu'aucune épidémie ne répond aux symptômes relevés. Et ils estiment qu'en présence de cet ensemble, un médecin doit nécessairement considérer l'empoisonnement comme la cause très probable de toutes ces morts et maladies.

Tenant compte de ces symptômes, les seules substances qu'on puisse soupçonner sont : l'arsenic, l'antimoine, le nitrate de potasse, la colchicine et les dérivés de la digitale. Après de longues analyses, ils éliminent les quatre premiers poisons. L'acte d'accusation conclut en ces termes :

— Presque toutes les personnes auxquelles la veuve Becker s'est prise sont de vieilles personnes qu'elle pouvait croire en possession d'argent, qui vivaient seules et près desquelles elle avait les couverts français.

— Pour certaines, elle les avait connues antérieurement et avait renoué avec elles de façon assidue peu de temps avant leur décès. Pour d'autres, elle s'était obstinément cherchée à faire leur connaissance, s'insinuant dans leur intimité avec une ténacité inexplicable. Pour toutes, la mort a suivi de peu cette fréquentation.

— Si tant de vieilles personnes sont mortes à son contact, on ne voit pas d'autres vieilles personnes auxquelles elle se soit intéressée sans qu'il leur arrive malheur.

— En deux ans, dix personnes sont mortes pour ainsi dire dans ses bras ; quatre ont été malades d'un mal analogue à celui des personnes qui sont mortes ; trois autres ont échappé ayant écopé de la veuve Becker (veuves Daubresse, Heptia et Pilet).

— En un espace de trente-quatre jours, on relève la mort de M<sup>lle</sup> veuve Pailrot, de M<sup>lle</sup> Damoutte et de M<sup>lle</sup> veuve Vallée ; en un espace de treize jours sont mortes les veuves Bulte, Lange et Welas. Et la veuve Becker n'en a pas été impressionnée ! On ne peut penser que, d'assister coup sur coup à tant de décès, lui aurait au moins donné quelque expérience et que dès que se dessinaient chez une de ses amies les symptômes toujours semblables qu'elle connaissait si bien, elle allait appeler les secours médicaux et avertir les familles pour mettre sa responsabilité à couvert. Dans aucun cas, elle n'a appelé, elle-même, en temps utile, ni la famille, ni le médecin.

— On ne s'explique pas non plus la vie de la femme Becker qui, le plus souvent, est dans la misère et qui pendant deux ans a travaillé peu ou pas du tout, sans qu'elle ait jamais, semble-t-il, ne se fait payer.

— On remarque que beaucoup des personnes qui ont été malades ou qui sont mortes, ont attribué leurs malaises aux boissons de la veuve Becker ou leur ont attribué un goût insolite.

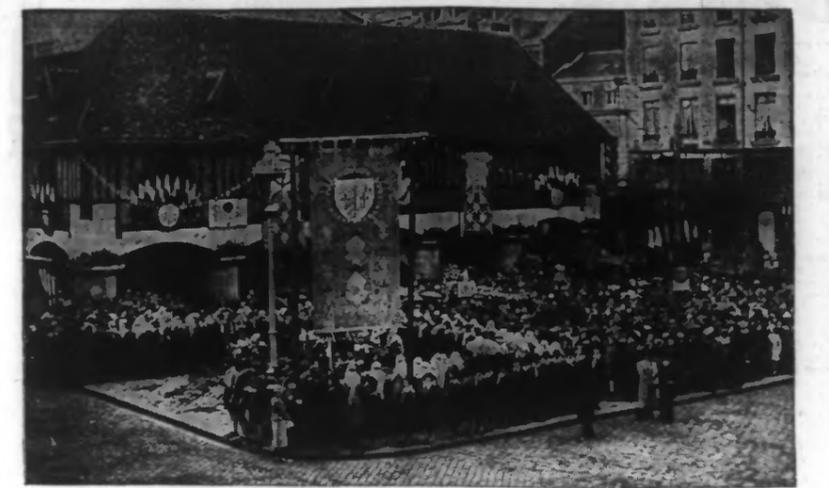
— Il convient de rappeler que les indigestions sont chose commune, et que d'habitude on n'en meurt pas. Or, dans le voisinage de la veuve Becker, les guerisures sont rares et peuvent s'expliquer par des circonstances spéciales, mais la mort est la règle.

— Il est indéniable pour certains cas, que l'accusée a volé ses victimes (épouse Damoutte, veuve Crulle, veuve Welas), alors que, dit-elle, ces malheureuses ne souffraient que d'indigestion. Il fallait donc qu'elle sache qu'elles allaient mourir.

— Enfin, il convient de mentionner que les témoins qui ont connu deux ou trois de ces morts ont fait réflexion que la veuve Becker portait malheur à ses amis.

— Pour nous, conclut l'acte d'accusation, qui connaissons (sans doute) toute la série ininterrompue de circonstances de toutes ces morts, qui savons que la veuve Becker a disposé de quantités énormes de poison qui précisément provoquent les symptômes relevés, nous hésitons pas à conclure que c'est volontairement que la veuve Becker a porté malheur à ses amis et qu'elle les a empoisonnés.

## Les fêtes de Jeanne d'Arc à Rouen



LA FOULE ATTENDANT SUR LA PLACE DU VIEUX-MARCHÉ OÙ FUT BRÛLÉE LA SAINTE. (Ph. Pulgur.)

## LA PROCESSION DES SAINTS-CHEVEUX A COURTRAI



Un groupe qui fut particulièrement remarqué. CELUI DE PHILIPPE D'ALSACE RAPPORTANT DE PALESTINE L'INSIGNE RELIQUÉ. (Ph. Debels.)

## LA QUESTION TCHÉCOSLOVAQUE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

### La collecte pour la défense nationale

Prague, 30 mai. — Un des plus beaux résultats des élections municipales de dimanche a peut-être été le produit de la collecte pour la défense nationale.

Dans chaque bureau de vote, à Prague, un tronc avait été placé. En très peu de temps, tous les troncs furent pleins et furent remplacés. A Prague seulement, la collecte a rapporté près d'un million, soit en moyenne, une couronne par habitant.

### Les propositions qui seraient faites par Prague aux Allemands des Sudètes

Prague, 30 mai. — Voici d'après le « Matin » quelles pourraient être les offres qui seraient faites par Prague aux partisans de M. Henlein :

1° Usage de la langue allemande dans les régions qu'ils occupent, avec administration et tribunaux comme s'ils constituaient un Etat particulier ;

2° Contrôle budgétaire de l'administration scolaire pour les écoles et les institutions allemandes ;

3° Possibilité pour les Allemands des Sudètes de procéder à de nouvelles élections, afin d'être des conseillers municipaux dans les régions où ils auront eu la majorité des suffrages ;

4° Enfin, examen de la proportion des fonctionnaires allemands qui pourraient absorber les administrations de l'Etat.

Ceci, qui n'est qu'un schéma, constitue, en fait, d'après notre confrère, les grandes lignes des propositions de Prague, qui marqueraient ainsi un vif désir de conciliation. Il ne faut pas faire traîner les choses en longueur. C'est surtout cela qui importe actuellement.

### La satisfaction de la presse britannique

Londres, 30 mai. — Le calme dans lequel se sont déroulées les secondes élections tchécoslovaques fait pousser un soupir de soulagement à la presse anglaise.

La paix, cette fois, a été sauvée, disent-ils, non par la capitulation, mais par la détermination de résister à la violence. Elle est la première constatation qui s'impose, mais la seconde est que la cause du danger demeure. Aussi, la préoccupation majeure des journaux anglais est-elle de voir le gouvernement de Prague s'employer à faire disparaître cette cause, non par la force, mais dans la plénitude de sa souveraineté.

Ces vues sont en particulier exprimées dans une lettre d'un pair travailliste, lord Allen of Hurwood, publiée dans le « Times » et commentée dans l'éditorial du journal conservateur.

« Le paix de l'Europe », écrit le baron d'Hurwood, ne peut, nous l'avons dit maintes fois, être maintenue qu'à deux conditions, conciliation et révision d'une part, emploi de la force pour assurer le respect du droit et la régularité de la procédure.

D'autre part, cette double méthode appliquée au problème tchécoslovaque permet, semble-t-il, d'espérer un règlement honorable.

Le « Times », dans son premier article, commence par féliciter le peuple tchécoslovaque, pour son admirable sang-froid. Il estime que, dans les conditions présentes, on ne peut considérer que le gouvernement de Prague ait pris

une précaution inutile en envoyant des renforts militaires vers les régions frontalières.

### Les commentaires de la presse allemande sur les déclarations de M. Cordell Hull :

« Il n'y a aucune raison d'avoir des inquiétudes vraiment sérieuses si, du côté tchèque, on ne continue pas à provoquer à tout prix ! », écrit le « Volkischer Beobachter ».

Berlin, 30 mai. — Les déclarations du secrétaire d'Etat américain, M. Cordell Hull, sur la situation en Europe centrale, retiennent vivement l'attention des milieux politiques allemands qui soulignent le point de vue développé : depuis plus de quinze jours par l'Allemagne.

Dans un premier commentaire, le « Volkischer Beobachter » déclare que les idées émises par M. Cordell Hull partent de l'opinion que la situation en Europe a déjà pris la forme la plus menaçante. En conséquence, l'organe national-socialiste présente ainsi les faits.

« Des Allemands de Tchécoslovaquie ont été maltraités et sérieusement menacés par des chauvins tchèques. Ces faits ont entraîné deux conséquences :

1° Les Tchécoslovaques ont craint que l'Allemagne n'envisage pas, avec indifférence, cette situation ;

2° On a imaginé les mouvements de troupes allemandes contre la frontière tchèque pour faire appel aux puissances occidentales et justifier la mobilisation tchèque.

Du côté allemand, une indignation justifiée s'est emparée de l'opinion publique, mais les Allemands des Sudètes ont observé une discipline de fer et le Reich a fait toutes d'une louable réserve malgré toutes les provocations.

M. Cordell Hull songe à un « danger de guerre menaçant », poursuit le « Volkischer Beobachter ». Il ne peut pas négliger de prendre en considération cet ensemble de faits. Il n'y a aucune raison d'avoir des inquiétudes vraiment sérieuses si, du côté tchèque, on ne continue pas à provoquer à tout prix.

M. Cordell Hull parle de paix, de justice et de progrès. Ces allusions sont appréciées, mais c'est précisément en Amérique que sont nés les quatorze points du président Wilson, qui devaient être la condition préliminaire de la paix, de la justice et du progrès.

Au surplus, la délégation des Slovaques d'Amérique, actuellement dans leur patrie, pourra parfaitement indiquer à ces Messieurs de Washington dans quel pays le chauvinisme et l'impérialisme se manifestent à l'égard d'un peuple étranger sous le manteau de la démocratie.

Les journaux reprochent en chœur à M. Hull d'avoir oublié d'adresser sa déclaration à Prague, son vrai destinataire.

Le « Deutsche Allgemeine Zeitung » prétend que le monde n'est pas dans la crise mondiale, mais dans la crise pragnoise.

La « Boersen Zeitung » écrit : « Nous aurions souhaité que le ministre américain ait ajouté à ses considérations générales une déclaration de son véritable destinataire. »

Ce journal prétend que la presse américaine a le plus souvent, en ces der-

## CARNET

### Remerciements

— Le Docteur Jacques Millet et sa famille s'excusent de ne pouvoir remercier individuellement les très nombreuses personnes qui assistèrent aux obsèques de Madame Jacques Millet ou qui, empêchées, exprimèrent leurs sentiments de condoléances.

Que toutes soient assurées de leur profonde gratitude, particulièrement celles qui eurent la pieuse pensée d'envoyer quelques fleurs. 72459d

### Nécrologie

— On nous annonce la mort de M<sup>lle</sup> Henri Griaux, née Isabelle Dujardin, décédée à Amiens le 21 mai, à l'âge de 55 ans. — Ses funérailles ont eu lieu dans l'intimité. 13488d

— Lundi, on lui a rendu l'hommage à 11 h. les funérailles de M<sup>lle</sup> Ferdinand Béghin-Trannin.

Le levé du corps fut fait par M. l'abbé Giroi, curé de la paroisse et l'absoute donnée par Mgr Descamps.

Dans la nombreuse assistance, on remarquait outre le personnel dirigeant des établissements Béghin, les personnalités suivantes : le général Harduin de Grosvillie, le colonel Lecomte ; M.M. des Rotours et de la Grange, sénateurs ; Léon Delsart, ancien député ; A. Bataille, vice-président des Agriculteurs du Nord, etc.

### La folie de la soif dans le territoire du Tchad, rend furieux les éléphants et les hippopotames

Paris, 30 mai. — Le ministre des Colonies — annonce le « New-York Herald » — vient d'apprendre que la sécheresse exceptionnelle et la vague de chaleur qui vient de sévir sur l'étendue du territoire du Tchad, ont surexcité les animaux qui, bien que vivant à l'ordinaire à l'état sauvage, ne sont toutefois pas offensifs.

Surexcités par la soif, des bandes d'éléphants et d'hippopotames, quittant les lits desséchés des rivières, se sont mis à attaquer les indigènes qui avaient organisé une battue afin de les refouler. On signale des morts dans certains endroits. A Fort-Lamy, les éléphants chassés des bords du Chari et du Logone, se sont acharnés contre les cultures et ont écrasé sous leurs pattes un indigène.

Il y a eu également des victimes humaines, témoinné de partialité en soutenant les Tchèques.

Le « Lokal Anzeiger » attaque la presse américaine : « Si l'esprit de Kellogg, écrit-il, est celui cultivé par la presse américaine, le pacte Kellogg est non seulement une illusion, mais une erreur, une manœuvre de camouflage démocratique en vue de réaliser d'autres intentions. »

L'« Angriff » se plaint que « Londres, Paris et Prague aient réussi à éveiller en Amérique une impression de guerre européenne imminente ». Il demande quand en prendra des mesures pour dissiper cette impression.

« Pour garantir vraiment la paix européenne, il ne suffit pas, dit-il, de la volonté résolue de l'Allemagne d'éviter des complications guerrières, mais il faut la collaboration de toutes les puissances européennes pour réaliser la paix. »

## Une déclaration du cardinal Baudrillart sur la Pologne

Le « Journal des Débats » du 7 mai, ayant publié un important article de S. Em. le cardinal Baudrillart s'élevant contre les persécutions infligées aux catholiques allemands par le chancelier Hitler, cet article, transmis en Pologne, fut saisi par les autorités, sans doute sur la demande de l'ambassade allemande à Varsovie.

A la suite de cet incident, M. Stéphane Aubac, correspondant parisien de la « Nawa Rzeczpospolita » (la « Nouvelle République »), a demandé au cardinal Baudrillart de bien vouloir lui faire l'honneur d'une déclaration adressée aux lecteurs polonais catholiques.

Voici quelques extraits de cette déclaration qui a produit la plus profonde impression dans toute la Pologne et que la « Nouvelle République » qualifie de « document historique », tout en exprimant sa respectueuse gratitude au prince de l'Eglise et à l'illustre historien, membre de l'Académie française :

« Recevez mon cordial merci pour les efforts, grâce à Dieu couronnés de succès, que vous avez faits afin de porter à la connaissance de nos frères polonais les paroles de protestation qu'ont attachées à ma conscience d'historien et d'évêque les actes d'injustice, de violence, de guerre à la religion catholique et à son chef vénéré, dont s'est rendu coupable, comme jadis Napoléon, le maître actuel d'un grand Etat, à qui la force ne saurait donner tous les droits, pas plus que ses victoires ne les donnaient à Napoléon.

« Vous savez, Monsieur, que, dès que la divine Providence m'a mis en état de me servir de la parole et de la plume pour soutenir de grandes causes, j'ai, en toutes circonstances, et sous tous les régimes, défendu celle de la Pologne libre, indépendante et chrétienne. Je suis allé dans votre pays, lorsqu'il gémissait encore, sachant quand même garder sa fierté, sa noblesse et son âme, sous le joug de l'étranger allemand, russe, autrichien.

« J'ai donné mon nom et mon cœur à toutes les œuvres qui pouvaient contribuer au redressement de votre patrie, meurtrie par un siècle et demi d'épreuves sans égales. J'ai admiré vos soldats et leurs chefs, réservoir inépuisable d'un peuple destiné à monter plus haut.

« Une seule chose me peine parfois : c'est d'entendre dire que, sous couleur de sa politique et de légitime prudence, certains Polonais se montrent disposés à approuver chez d'autres, quelquefois même à appliquer à d'autres, des principes et des procédés dont leurs pères et eux-mêmes ont si cruellement souffert.

« Libérés d'une grande injustice, ne devons-ils pas, plus que les autres, aimer la justice et contribuer à la faire respecter ? Ceux qui ont tant souffert de la force pourraient-ils s'en faire une idole devant laquelle l'on veut que la raison s'incline ?

ALFRED CARDINAL BAUDRILLART, de l'Académie française, Grand-croix de l'Ordre de la Renaissance de Pologne.

## LE PETIT PETER LEVINE fils d'un avocat de New-York avait été enlevé par des bandits il y a trois mois

Son corps vient d'être retrouvé sur une plage de la banlieue new-yorkaise



(Ph. France-Press.)

### LA PETITE VICTIME

En février dernier, le fils de l'avocat new-yorkais, le petit PETER LEVINE était enlevé par des ravisseurs qui demandaient 50.000 dollars de rançon. Le corps décomposé de l'infortuné garçonnet vient d'être découvert sur la plage de New-Rochelle, dans la banlieue new-yorkaise.

## Le XVIII<sup>e</sup> Congrès des allocations familiales à Nancy

Ce congrès, tenu sous la présidence de M. Bonvoisin a adopté les vœux suivants :

« 1° Que le Congrès, constatant les résultats du fonctionnement des Caisses de compensation au cours de l'exercice écoulé, les difficultés rencontrées du fait des arbitrages et les initiatives prises par certaines caisses, tant en ce qui concerne le relèvement des allocations familiales que le maintien de la mère au foyer, émet le vœu :

1° Que l'administration procède sans tarder à la fixation des minima départementaux au niveau des taux les plus généralement pratiqués dans la circonscription ;

2° Que les Caisses de compensation poursuivent leur effort dans le sens de la revalorisation des allocations familiales, en vue de réduire les écarts d'une région à l'autre tout en tenant compte des différences dans le coût de la vie ;

3° Que l'article 10 de la loi du 4 mars 1938 sur d'autres, quelquefois même à appliquer à d'autres, des principes et des procédés dont leurs pères et eux-mêmes ont si cruellement souffert.

« 2° Que les Caisses de compensation poursuivent leur effort dans le sens de la revalorisation des allocations familiales, en vue de réduire les écarts d'une région à l'autre tout en tenant compte des différences dans le coût de la vie ;

3° Que l'article 10 de la loi du 4 mars 1938 sur d'autres, quelquefois même à appliquer à d'autres, des principes et des procédés dont leurs pères et eux-mêmes ont si cruellement souffert.

### Un enfant culbuté par un side-car à Hellemmes

Le petit Georges Menin, 6 ans et demi, demeurant avec ses parents, 141, rue Roger-Salengro, a été renversé alors qu'il traversait la chaussée, par un side-car conduit par M. Janot-Dubuisson, demeurant à Lille.

Relevé avec une fracture de la jambe droite et des contusions multiples, l'enfant a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur.

## Le prochain Congrès eucharistique international aura lieu à Nice en 1940

Budapest, 30 mai. — Comme le cardinal Gerlier l'avait déjà annoncé aux pèlerins français, le prochain Congrès eucharistique mondial a été accordé à la France.

Le Comité permanent du Congrès a, en effet, décidé lundi que c'est à Nice que se tiendront les assises du prochain Congrès en 1940.

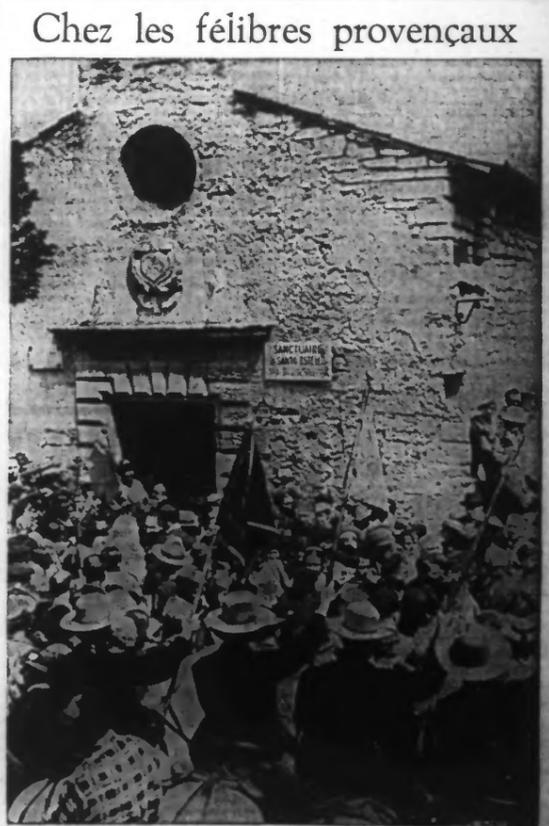
## L'escadre de la Méditerranée a quitté Sousse

Sousse, 30 mai. — L'escadre de la Méditerranée a appareillé de Sousse, lundi matin. Réunies en rade de Sousse, les unités ont défilé, puis se sont séparées, certains bâtiments allant directement à Port-Saïd, d'autres à Alexandrie ; enfin d'autres sur la côte sud de Tunisie avant de remonter vers Tunis et Bizerte.

## Un autocar capote au Maroc CINQ MORTS

Casablanca, 30 mai. — Un autocar dans lequel avaient pris place des indigènes, a capoté lundi matin, à 45 km. d'Oudjda. Cinq des voyageurs ont été tués et quinze autres blessés.

## Chez les félibres provençaux



Une longue procession a accompagné le transport des reliques de saint Estelle, patronne des félibres, de l'église de Mailhans, où elles étaient conservées, à la chapelle des pélerinages blancs. (Ph. Bata.)

## UNE « REINE DU CINÉMA » A NICE



M<sup>lle</sup> ALICE DANY, qui vient d'être proclamée reine du cinéma à Nice, reçoit les félicitations du célèbre comique Bach. (Ph. Pulgur.)